

**FORMULAIRE SIMPLIFIÉ D'ÉVALUATION
DES INCIDENCES NATURA 2000**

PROJETS DIVERS



Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000** dès la conception du projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un (des) site(s) Natura 2000 ?

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, ce formulaire simplifié fait office d'évaluation des incidences lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences approfondie doit être conduite ; **dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R 414-23 du Code de l'Environnement.**

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur de projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « Ou trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Lorsque le(s) site(s) Natura 2000 dispose(nt) d'un DOCOB validé, le pétitionnaire est invité à contacter l'animateur Natura 2000, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom – Prénom : Mr Alain FARDELLA

Fonction : Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

Adresse : Les Cordelier 1, Rue Aspirant Jan

05105 BRIANÇON CEDEX

Téléphone : 04 92 21 35 97 Fax : 04 92 20 38 90

Email : accueil@ccbrianconnais.fr

Dénomination du projet : Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage.

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences :

- Décret n° 2010-365 du 9/04/10 (art. R 414-19 du code de l'environnement)
- Arrêté préfectoral n° 2011-158-8 du 7/06/11 (modifié le 6/03/13 – n° 2013-065-0004)
- Arrêté préfectoral n° 2013-065-0005 du 6/03/13 (liste locale 2 « régime propre »)

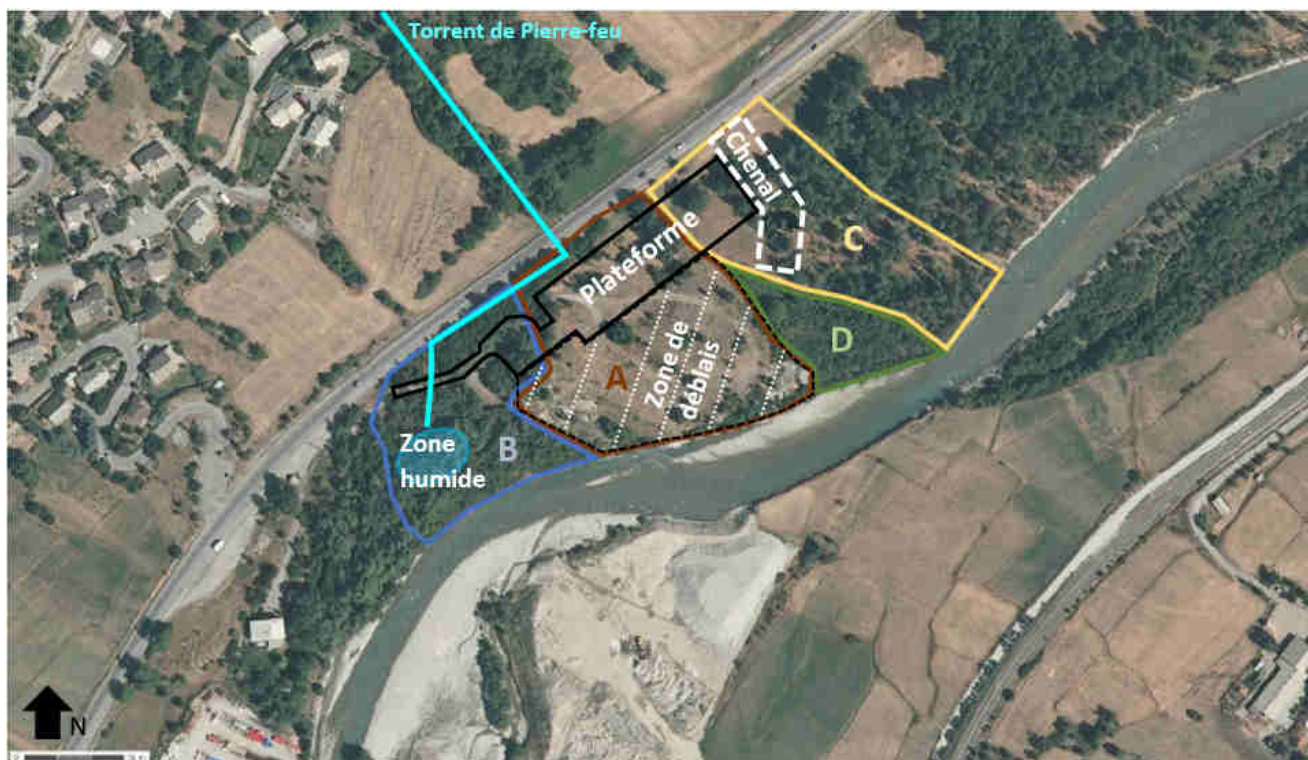
Avez-vous contacté l'animateur Natura 2000 du site ? Oui Non

Ce dernier pourra si nécessaire vous donner des éléments d'information et vous guider dans vos recherches. Néanmoins, ce soutien technique ne se substitue pas à votre responsabilité de porteur de projet pour la réalisation de cette évaluation des incidences Natura 2000.

1 Description du projet

a. Nature du projet

Préciser le type de projet : Le projet consiste en l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, d'une capacité de 20 emplacements et comportant des aménagements hydrauliques de protection contre le risque de crue. Ce projet, doté d'une dimension sociale, s'inscrit dans le cadre de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. La commune de Briançon, de plus de 5000 habitants, est soumise à l'obligation de réaliser et gérer une aire d'accueil des gens du voyage.



b. Localisation et cartographie

Joindre un plan de localisation précis et finalisé du projet au 1/25 000° (emprises temporaires ou permanentes, stockage matériels et engins, accès, parking) et un plan descriptif de la zone concernée (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Commune(s) concernée(s) : Trois communes sont concernées par le projet. Il s'agit de :

- Briançon
- Puy Saint Pierre
- Villard-Saint-Pancrace

Lieu-dit : Le Guy

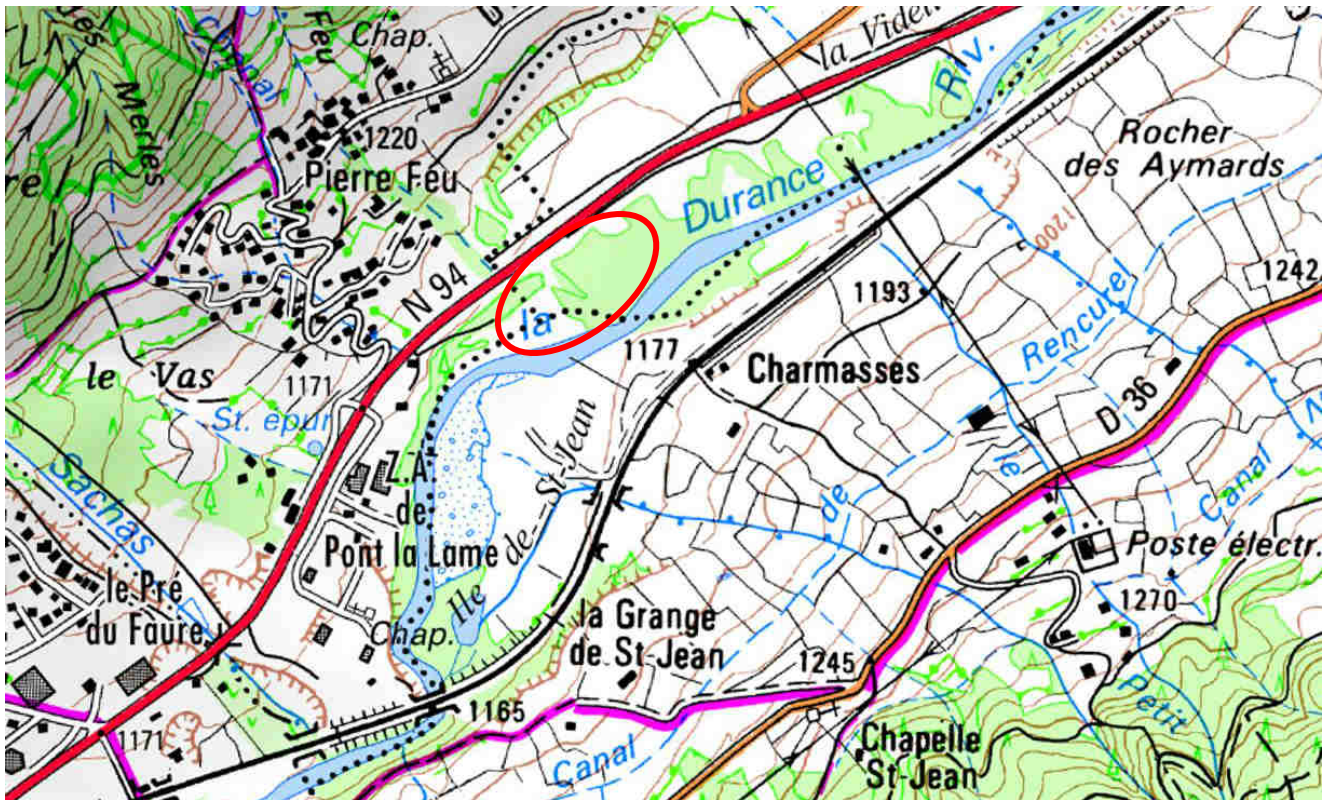


Figure 1 : Plan de situation sur fond de plan IGN

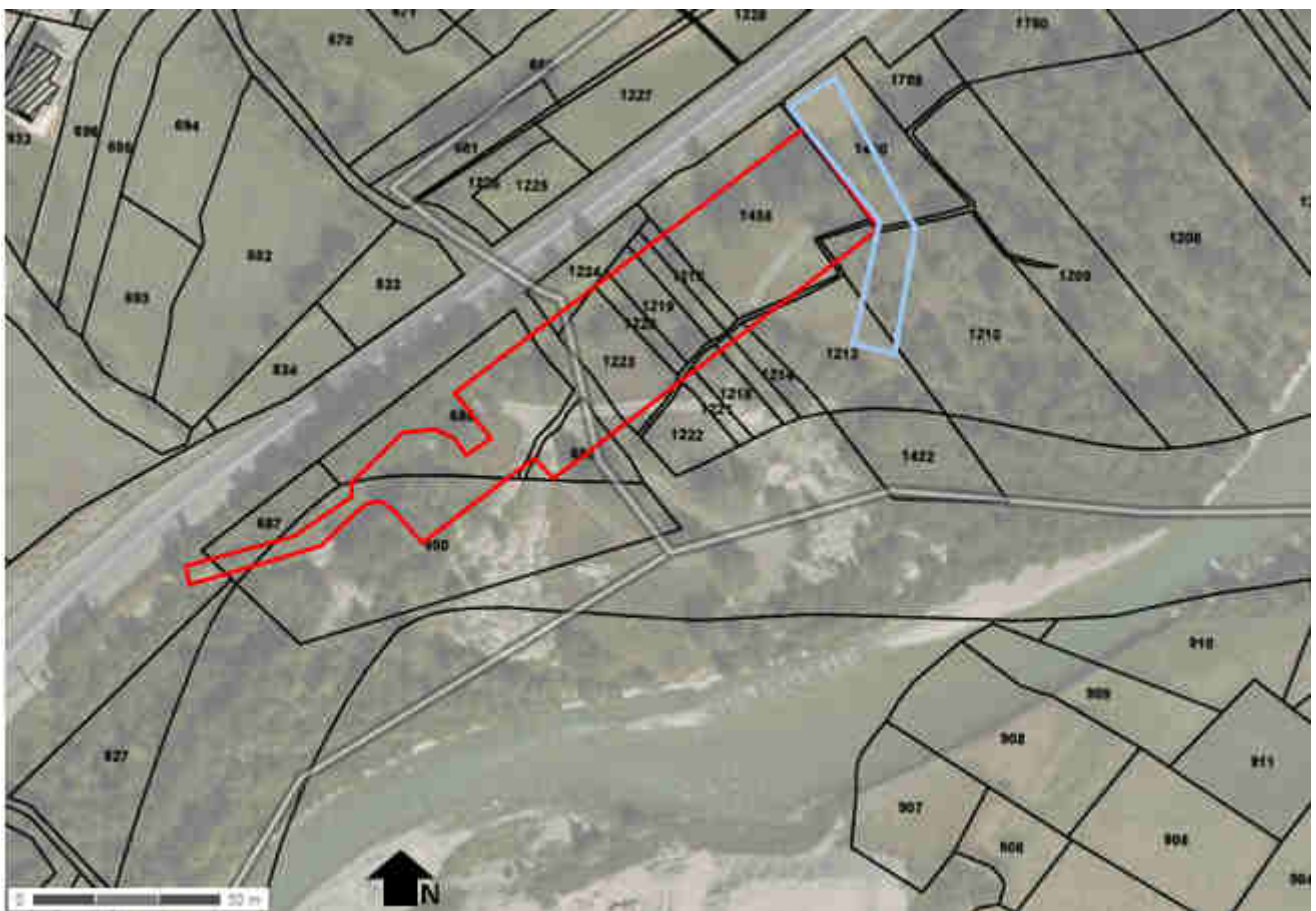


Figure 2 : Plan de situation sur fond de plan cadastrale

En site(s) Natura 2000 : ZSC – ZPS – SIC¹, rayer les mentions inutiles n° et nom du

Hors site(s) Natura 2000 ; à quelle distance ?

A 1 km du site n° FR9301502 – Steppique Durancien et Queyrassin

A 2 km du site n° FR9301503 – Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette

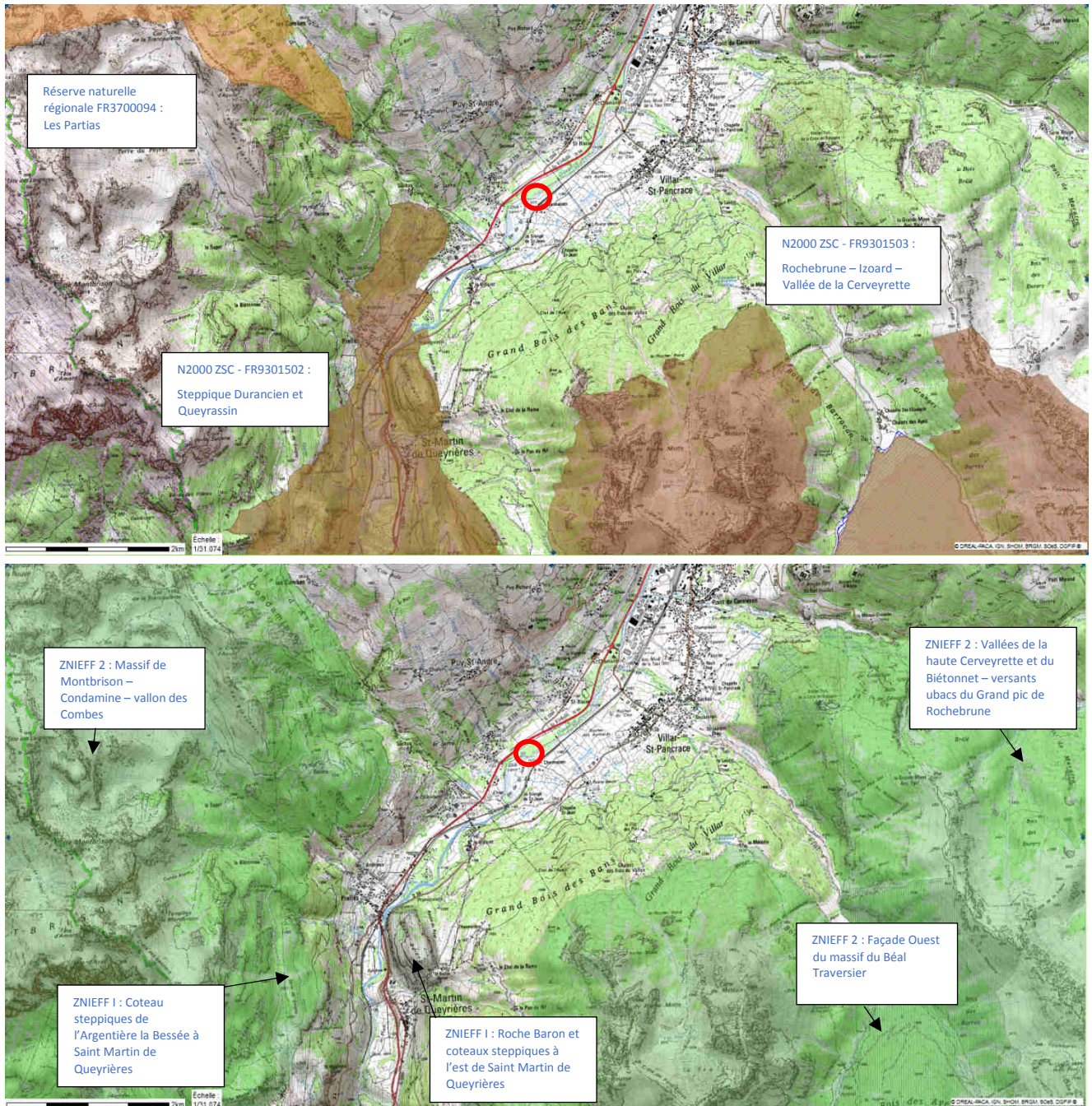


Figure 3 : Statuts de protection de la zone impactée du projet

¹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation – ZPS : Zone de Protection Spéciale – SIC : Site d'Importance Communautaire

c. Étendue du projet

- Emprises au sol et/ou en paroi, temporaires et permanentes du projet : (m² ou km²)
ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m²
- 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
- 100 à 1 000 m²
- > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur - largeur : (m ou km)

Si plusieurs longueurs, préciser les différents linéaires :

- Pour sa mise en place, préciser si le projet générera des aménagements ou de la logistique connexes (exemple : sonorisation, émissions lumineuses, voiries et réseaux divers, parkings, zone de stockage, lieux d'accueil, vestiaires, etc.). Si oui, les décrire succinctement :

Le projet consiste à réaliser un ensemble d'aménagement (voiries, points d'eau et d'électricité,...) afin d'accueillir pour des durées allant de quelques jours à quelques mois les gens du voyage dans le cadre des règles sanitaires, d'accessibilité et de sécurité conformément à l'article R 111-19 (R119-1 et R119-3) du Code de la Construction et de l'Habitation et à la Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage.

Caractéristiques principales du projet :

- 20 emplacements de 125 m². Chaque emplacement comprendra un WC, un point d'eau avec évier, une douche avec chauffe-eau, un point d'éclairage, 2 prises électriques, un étendage. Un emplacement sera accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Des bornes de fourniture d'eau et d'électricité en bout d'emplacement avec système de prépaiement et de suivi des consommations ;
- Une voie d'accès desservant les emplacements (plateforme en enrobé) ;
- Un local d'accueil comprenant un bureau d'accueil, un sanitaire et une remise pour le matériel d'entretien de l'aire ;
- Des aménagements paysagers ;
- Une clôture tout autour du site et une barrière amovible à l'entrée ;
- Des containers poubelles avec tri sélectif en entrée de site ;
- La défense incendie telle que préconisée par le SDIS ;
- Des protections hydrauliques telles que définies dans le cadre de l'étude d'inondabilité du site.

Les aménagements de protection contre le risque inondation sont les suivants :

- Remblais de la plateforme de 40 cm et déblais de la zone de dépôts de 80 cm (Cf. **Annexe 1**). L'aire sera donc surélevée de 1m20 par rapport à la zone d'expansion des crues.
- Confortement en enrochement libre (talus 3/1) de l'angle amont exposé aux plus fortes contraintes (risque d'inondation par l'amont, Cf. **Annexe 1**),
- Confortement du talus (1/5) à l'Est de la plateforme, par la mise en place d'un géotextile,
- Création d'un chenal en amont, d'une largeur de 20m en moyenne (talus 1/1 de part et d'autre), par décaissement de 80cm du terrain naturel (le chenal dispose d'un exutoire naturel, constitué par un talweg en limite Nord-Est des aménagements),
- Talutage/adoucissement de la berge de la Durance pour faciliter l'expansion des crues.
- Busage en Ø500 puis en Ø800 du torrent de Pierre Feu (diamètre défini par le maître d'œuvre) en bordure de l'aire et mise en place d'un ouvrage de dissipation à la jonction entre le busage sous la RN et le busage en bordure de l'aire (pour éviter tout rejet dans le cours d'eau et protéger la plateforme contre l'érosion et les débordements potentiels du torrent de Pierre-Feu. Le changement de direction de l'eau s'effectue actuellement de manière quasiment perpendiculaire),
- Confortement de l'exutoire du torrent de Pierre Feu (exutoire cyclopéen).

Concernant la gestion des eaux pluviales, les aménagements prévus sont les suivants :

- Il est envisagé de ne pas créer de collecteur des eaux pluviales compte-tenu de la faible superficie imperméabilisée. Aussi un aménagement en toit de la voie est prévu pour assurer l'écoulement en dehors de la plateforme vers des noues en périphérie.

- Réalisation de deux noues et amélioration du fossé entre l'aire et la RN pour la gestion des eaux de ruissellement provenant de la plateforme et de la RN.
- Les noues et le fossé permettront de canaliser et d'évacuer les eaux soit vers le chenal aménagé au Nord-Est de la plateforme soit dans le busage du torrent de Pierre-feu,
- La création de la noue au Sud de l'aire sera réalisée en bas du talus pour éviter la déstabilisation de ce dernier,
- Réalisation d'un drainage périphérique classique des éventuels murs enterrés et des fondations, d'un drainage gravitaire des vides sanitaires éventuels et des dallages, d'un exutoire non dangereux à l'ensemble des ouvrages hydrauliques en aval du projet ou d'un raccordement au réseau EP si existant.

L'aménagement du site est prévu en 4 phases :

- Phase 1 : préparation du terrain. Cette phase prévoit le défrichage, les opérations de déblai et de remblai.
- Phase 2 : aménagement VRD de la plateforme et des accès. Cette phase prévoit les divers raccordements et extension des réseaux secs et humides, les fondations de chaussée, ouvrage d'art et revêtements des voiries (interne +accès) et des emplacements.
- Phase 3 : Constructions des bâtiments. Cette phase prévoit la construction des édicules et du local d'accueil.
- Phase 4 : Aménagements paysagers. Cette phase prévoit la réalisation des différents aménagements paysagers du projet au niveau de la plateforme et des zones de déblais et remblais.

Concernant le défrichage :

Une approche fine des bosquets à conserver et à couper a été faite par la maîtrise d'œuvre et confrontée ensuite à une visite de terrain. Il en résulte que :

- Le défrichage entre la RN et la Plateforme a été réduit car le fossé de collecte des eaux pluviales est placé au-dessus de la buse du torrent de Pierre feu,
- Une bande 2/3 m le long de la Durance est conservée,
- L'ensemble des arbres en pourtour du talweg d'évacuation du chenal coté est conservé,
- Des bosquets sont maintenus sur la zone de décaissement et l'aire de boules,
- La morphologie du chenal sera affinée.

Néanmoins, sur l'emprise de la plateforme aménagée, l'intégralité des bois sera coupée, y compris les grands peupliers.

Synthèse sur les surfaces impactées :

- ❖ La plateforme aura une superficie d'environ 6700 m².
- ❖ Surface giratoire et entrée 690 m².
- ❖ Surface du chenal 2160 m².
- ❖ Linéaire de noue : 240 mètres
- ❖ Surface de voie d'accès : 515 m².
- ❖ Décaissement, bord de Durance, remblais périphériques : 6500 m².
- ❖ En tenant compte des aménagements hydrauliques envisagés l'emprise totale du projet est de 16850 m² dont 4198 m² sont à défricher.

d. Durée prévisible et période du projet :

• Projet : Diurne (concernant les travaux)

Nocturne

• Fréquence (le cas échéant) :

Chaque année

chaque semaine

Chaque mois

autre (préciser):.....

La durée prévisionnelle du chantier est de 8 mois.

Vraisemblablement, le site ne sera pas utilisé l'hiver compte-tenu des conditions météorologiques du Briançonnais et de l'absence de fréquentation des gens du voyage en période hivernale. Le pic de fréquentation aura lieu en période estivale (juin, juillet, août).

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu naturel durant sa phase active (exemple : débroussaillage mécanique ou manuel, curage de fossé, rejet d'eau pluviale, rejet d'eaux usées, rejets d'hydrocarbures ou d'huiles, pistes à aménager, accès, raccordement réseaux, déchets...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet générera le rejet d'eaux pluviales de par l'imperméabilisation de la voie d'accès (d'ores et déjà existante) et de la plateforme à créer (6700 m²).

Concernant les eaux usées, l'ensemble des édifices et le bâtiment d'accueil seront raccordés à un poste de relevage. Ce dernier devrait être refoulé jusqu'au poste de relevage du Clos du Vas.

L'entretien de la végétation sera réduit au minimum, les espèces qui seront plantées seront d'essences locales et non invasives.

Il est prévu l'entretien du busage du torrent de Pierre Feu une fois par an pour prévenir le risque d'embâcle.

Le nettoyage des espaces est prévu en cas de rejet de déchets sur l'aire ou dans le milieu naturel.

D'autres entretiens sont éventuellement à prévoir pour assurer la pérennité des aménagements.

Préciser si le projet générera la plantation d'arbres ou d'arbustes non issus de bouturages locaux. Si oui, préciser l'(les) espèces(s) et leur nombre.

Il est prévu la plantation d'arbres et d'arbustes issus de bouturages locaux. Le choix des essences a été fait à partir de l'inventaire du site :

- ⇒ Dans les bosquets des terrasses ou en limite de RN, il sera replanté des saules, peupliers trembles ou peupliers blancs, aulnes, frênes, érables, bouleaux par exemple.
- ⇒ Pour les haies, pour rester dans une palette locale, pourront être plantés des cornouillers, aubépines, saules arbustifs, noisetiers, fusains, sureaux, épine-vinette, chèvrefeuilles arbustifs, agrousiers, troènes, viornes, lantanes, etc...

L'entretien sera réduit au maximum. La haie proposée entre les emplacements ne sera pas taillée.

Les fruitiers choisis seront des variétés rustiques ne demandant pas de taille.

Les mélanges pour l'enherbement seront choisis pour leur rusticité et leur faible pousse, l'épaisseur de terre végétale allant de pair. Les zones enherbées ne seront pas arrosées.

f. Budget

Le coût de l'opération est estimé à 1 200 000€ HT (études, Maitrise d'œuvre, travaux, raccordement aux réseaux, aménagements de protection hydrauliques, acquisitions foncières).

Coût prévisionnel du projet (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €
- de 5 000 à 20 000 €
- de 20 000 € à 50 000 €
- de 50 000 € à 100 000 €
- de 100 000 € à 300 000 €
- > 300 000 €

2 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

a. Protections et statuts réglementaires

Le projet est situé en : **Aucun statut réglementaire**

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle | <input type="checkbox"/> Espace Boisé Classé (EBC) |
| <input type="checkbox"/> Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) | <input type="checkbox"/> Site inscrit |
| <input type="checkbox"/> Parc National des Ecrins | <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection |
| <input type="checkbox"/> Zone cœur | <input type="checkbox"/> ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) |
| <input type="checkbox"/> Aire d'adhésion | <input type="checkbox"/> Parc naturel régional (Queyras,...) |
| <input type="checkbox"/> Site classé | <input type="checkbox"/> Espace Naturel Sensible (ENS) |
| <input type="checkbox"/> Réserve Biologique Dirigée (RBD) | <input type="checkbox"/> Zone humide |
| <input type="checkbox"/> Réserve Biologique Intégrale (RBI) | |

b. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Cabanisation |
| <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Pêche | <input type="checkbox"/> Sports et loisirs (sports motorisés, VTT, randonnée, escalade, sports aériens, sports d'eaux vives,...) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage /
fauche | <input checked="" type="checkbox"/> Perturbations diverses
(inondation,...) | |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input checked="" type="checkbox"/> Décharge sauvage | |

Commentaires :

Des prés de fauches sont localisés au nord de la zone impactée du projet. Nous sommes également sur une zone potentiellement inondée par la rivière La Durance. Cet espace est également utilisé pour stocker de manière sauvage des déchets inertes type déblais de chantier.

c. **Milieux naturels et espèces**

Fournir un extrait de la cartographie des habitats du Document d'Objectifs, au 1/25 000^e.

Renseignez les tableaux ci-après avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par le projet : données consultables dans le Document d'Objectifs et sur le site www.hautsalpes.n2000.fr

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Vous pouvez retrouver les photos en annexes.

Photo n°1 : Zone de dépôt de gravats

Photo n°2 : Vue du sentier au sein de la zone de dépôt de gravats.

Photo n°3 : Prairie de la zone C

Photo n°4 : Prés de fauche en Bordure de la RN94

Photo n°5 : Boisements mixtes lâches du bord de Durance

Photo n°6 : Bord de Durance

Photo n°7 : Piste d'accès

Photo n°8 : Zone humide asséchée de la zone B

Photo n°9 : Décharge sauvage en bordure de la piste d'accès

Photo n°10 : Zone humide de la zone B



Figure 4 : Orthophoto - Localisation des prises de vue – Source Google Earth

7 → → n° de la photo et sens de la prise de vue.

MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Intitulé des habitats d'intérêt communautaire
Milieus ouverts ou semi-ouverts	<input type="checkbox"/> pelouse <input checked="" type="checkbox"/> pelouse semi-boisée <input type="checkbox"/> lande <input type="checkbox"/> garrigue, maquis <input type="checkbox"/> autre :	
Milieus forestiers	<input type="checkbox"/> forêt de résineux <input type="checkbox"/> forêt de feuillus <input checked="" type="checkbox"/> forêt mixte <input type="checkbox"/> autre :	
Milieu rocheux	<input type="checkbox"/> falaise <input type="checkbox"/> affleurement rocheux <input type="checkbox"/> éboulis <input type="checkbox"/> blocs <input type="checkbox"/> autre :	
Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> fossé, canal <input checked="" type="checkbox"/> cours d'eau <input type="checkbox"/> lac, étang <input type="checkbox"/> tourbière <input type="checkbox"/> gravière <input checked="" type="checkbox"/> prairie humide autre :	
Autre type de milieux	<input type="checkbox"/> arbre(s) mort(s) debout(s) <input type="checkbox"/> arbre(s) vivant(s) présentant une cavité, une fissure	<i>Le cas échéant, préciser le diamètre approximatif du(des) arbre(s) et si possible l'espèce(s) concernée(s) et/ou joindre une(des) photo(s).</i>

Deux relevés faune/flore ont été réalisés le 04 Aout 2014 et le 18 Mai 2015 afin d'obtenir une prospection plus importante des milieux présents. Les conditions des deux relevés sont marquées par un ensoleillement important et une température de 25°C pour le 1^{er} et de 18°C pour le second. Le premier est réalisé en matinée entre 08h00 et 12h00 et le second en soirée entre 17h00 et 22h00

Nous avons identifié 4 milieux différents tels que définis sur la carte ci-après :



Figure 5 : Localisation des milieux identifiés

A : Nous sommes sur une zone de friche utilisée actuellement comme dépôt de gravats et autres déchets de chantier. La végétation présente est rudérale et présente un faible enjeu floristique et faunistique.

B : Cette zone est conditionnée par la présence du torrent de Pierre Feu. Celui-ci est busé sous la RN94, arrive par un fossé, s'écoule sur le chemin puis forme des mares et zones humides plus ou moins profondes. Cette zone ce que l'on nomme une zone source pour la diversité faunistique. En effet, si l'enjeu floristique est faible (sur la base du relevé du 04/08/2014), cette zone est un habitat très favorable pour la faune.

C : Le secteur se caractérise par la présence d'un pré de fauche au nord et de boisements mixtes lâches jusqu'à la Durance. Les prairies sont paucispécifiques avec le trèfle, le ray gras. La ripisylve quand-à elle est en cours d'enrésinement avec la présence de pin sylvestre. Nous sommes ici sur de potentielles de pelouses à orchidées. En raison du passage assez tardif sur la zone (en termes phénologique) nous ne pouvons écarter ce potentiel.

D : La ripisylve est ici très dense avec la présence d'argousier et toujours la nette tendance à l'enrésinement. Ce couvert dense offre une bonne protection pour les oiseaux.

Méthodologie : Les relevés ont été réalisés sur chaque type de milieu préalablement identifié sur orthophoto dans le but de définir précisément les habitats. La nomenclature utilisée pour la définition des habitats est la typologie européenne Corine biotopes. Pour chaque habitat identifié, un inventaire le plus complet possible est réalisé. Concernant la dénomination des espèces, nous utiliserons la nomenclature de l'Index synonymique de la flore de France du MNHN.

Relevés floristiques :

Strate arborescente

Frêne (*Fraxinus excelsior*)
Peuplier Blanc (*Populus alba*)
Tremble d'Europe (*Populus tremula*)
Boulot verruqueux (*Betula pendula*)
Saule blanc (*Salix alba*)
Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)

Strate arbustive et lianes

Saule eleagnos (*Salix eleagnos*)
Saule pourpre (*Salix purpurea*)
Eglantier (*Rosa canina*)
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Epine vinette (*Berberis vulgaris*)
Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
Groseillier à maquereaux (*Ribes uva crispa*)
Coronille arbrisseau (*Coronilla emerus*)
Genévrier commun (*Juniperus communis*)
Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)
Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*)
Troène (*Ligustrum vulgare*)
Argousier (*Hippophae rhamnoides*)
Ronces sp. (*Rubus Sp.*)
Clématite bois fumant (*Clematis vitalba*)

Strate herbacée

Pissenlit officinal (*Taraxacum officinalis*)
Armoise (*Artemisia vulgaris*)
Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*)
Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)
Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*)
Plantin à feuille ronde (*Plantago Media*)
Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)
Gaillet vraie (*Galium verum*)
Vipérine commune (*Echium vulgare*)
Trèfle blanc (*trifolium repens*)
Trèfle intermédiaire (*trifolium medium*)
Compagnon blanc (*Silene latifolia*)
Mélilot officinal (*Melilotus officinalis*)
Mélilot blanc (*Melilotus albus*)
Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*)
Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*)
Centaurée des montagnes (*Centaurea montanum*)
Grande Chélidoine (*Chelidonium majus*)
Ray-grass (*Lolium perenne*)
Dactyle aggloméré (*Dactylus glomerata*)
Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*)
Epilobe de Fleischer (*Epilobium fleischeri*)

Epilobe en épi (*Epilobium angustifolium*)
Ancolie commune (*Aquilegia vulgaris*)
Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*)
Euphorbe réveil matin (*Euphorbia helioscopia*)
Coquelicot (*Papaver rhoeas*)
Ortie dioïque (*Urtica dioïca*)
Ail des cultures (*Allium oleacerum*)
Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*)
Mélampyre des bois (*Melampyrum nemorosum*)
Primevère officinal (*Primula officinalis*)
Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*)
Saut de Salomon officinal (*polygonatum officinalis*)
Campanule gantelée (*Campanula trachelium*)
Campanule à feuille de pêcher (*Campanula persicifolia*)
Laser à feuille large (*Laserpitium latifolium*)
Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*)
Anémone hépatique (*Hepatica nobilis*)
Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*)
Thym serpolet (*Thymus serpyllum*)
Cirse des marais (*Cirsium palustris*)
Cirse des champs (*Cirsium arvensis*)
Rumex sp.
Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*)
Lamier pourpre (*Lamium purpureum*)
Vigne Sp.
Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)
Barbe de bouc (*Aruncus dioicus*)
Gesse à feuilles différentes (*Lathyrus heterophyllus*)
Saponaire commune (*Saponaria officinalis*)
Prêle géante (*equisetum telmateia*)
Laiche aiguë (*Carex acuta*)
Jonc épars (*Juncus effusus*)
Douce-amère (*Solanum dulcamara*)
Vergerette âcre (*Erigeron Acris*)
Lys sp d'origine ornementale.
Ornithogale à feuilles étroites *Ornithogalum angustifolium*
Renoncule des prés *Ranunculus arvensis*
Narcisse des poètes *Narcissus poeticus*
Laïche flasque *Carex Flaca*
Mélique penchée *Melica nutans*
Berce commune *Heracleum sphondylium*
Petite pimprenelle *Sanguisorba minor*
Populage des marais *Caltha palustris*
Listère à feuilles ovales *Neottia ovata*

La diversité des espèces rencontrées est liée à la variété des milieux présents sur site. C'est en cela que cette zone présente un potentiel intéressant pour la faune.



Aucune espèce protégée n'a été identifiée.

Relevés faunistiques :

Espèces contactées lors du 1^{er} passage :

Le demi-deuil (*Melanargia galathea*)
 Sauterelles sp.
 Zygène du chèvrefeuille (*Zygaena lonicerae*)
 Gerris (*Gerris lacustris*)

Mésange nonette (*Poecile palustris*)
 Geai des chênes (*Garrulus glandarius*)
 Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)

Synthèse sur les espèces potentiellement présentes :

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION						EVALUATION			
Code	Nom	Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Concentration			Individus	Présente		2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
		Hivernage			Individus	Présente		2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
1307	<i>Myotis blythii</i>	Reproduction	403	403	Individus	Présente		15%≥p>2%	Excellente	Non-isolée	Excellente
1324	<i>Myotis myotis</i>	Reproduction	400	400	Individus	Présente		2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Concentration	7	7	Individus	Présente		2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			

Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION						EVALUATION			
Code	Nom	Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1193	<i>Bombina variegata</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			

Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION						EVALUATION			
Code	Nom	Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1163	<i>Cottus gobio</i>	Résidence			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Bonne	Marginale	Bonne
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Résidence			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Isolée	Moyenne
6147	<i>Telestes souffia</i>	Résidence			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Isolée	Moyenne

Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION						EVALUATION			
Code	Nom	Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
6170	<i>Actias isabellae</i>	Résidence			Individus	Commune		2% \geq p>0%	Bonne	Non-isolée	Excellente
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Résidence			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			

Plantes visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION						EVALUATION			
Code	Nom	Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
6269	<i>Astragalus alopecurus</i>	Résidence	10 000		Individus	Présente		100% \geq p>15%	Excellente	Isolée	Excellente
1689	<i>Dracocephalum austriacum</i>	Résidence	501	1 000	Individus	Présente		100% \geq p>15%	Excellente	Isolée	Excellente
1387	<i>Orthotrichum rogeri</i>	Résidence			Individus	Présente		100% \geq p>15%	Excellente	Isolée	Excellente

Source : INPN site N° FR9301502

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION						EVALUATION			
Code	Nom	Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Reproduction			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1307	<i>Myotis blythii</i>	Reproduction	3	3	Individus	Présente		Non significative			
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Concentration	3	3	Individus	Présente		Non significative			

Code	Nom	Statut	POPULATION					EVALUATION			
			Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
6170	<i>Actias isabellae</i>	Résidence			Individus	Présente		2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			

Source : INPN site N° FR9301503

Ce premier passage et l'analyse des espèces potentiellement présentes a permis de mettre en avant le risque de perturbation de plusieurs groupes d'espèces comportant des taxons protégés tels que les Chiroptères, les Amphibiens et les peuplements piscicoles de la Durance. De fait, le second inventaire a été réalisé avec ces 3 groupes pour objet.

Résultats du relevé du 18 Mai 2015 :

Concernant l'herpétofaune

Nous n'avons observé aucun amphibien lors des prospections. Deux méthodes ont été employées. La première consiste à observer directement les espèces en se déplaçant dans la zone. La seconde a été réalisée entre 20h00 et 22h30, il s'agit de l'écoute. Les dates du relevé correspondent aux périodes propices aux chants des amphibiens. L'espèce principalement ciblée était le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). Nous n'avons cependant écouté aucun chant lors de cette soirée.

Aucune espèce n'a été observée lors de ce second passage.

Les Chiroptères

Les prospections ont été réalisées sur la base de deux axes :

- ⇒ La recherche des indices de présence, la recherche d'arbres creux, ...
- ⇒ L'observation visuelle directe des individus à la tombée de la nuit.

En conclusion de ce relevé, nous devons noter la présence de Chiroptère sur le site. D'après les observations, il s'agit de la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*.

« Cette espèce fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Peu lucifuge, elle est capable de s'alimenter autour des éclairages. Elle est active dans le premier quart d'heure qui suit le coucher du soleil. Les distances de prospection varient en fonction des milieux mais dépassent rarement quelques kilomètres. Très opportuniste, elle chasse les insectes volants, préférentiellement les Diptères mais aussi des Lépidoptères, Coléoptères, Trichoptères, Neuroptères, Cigales et Ephémères. Elle hiberne, de novembre à fin mars, préférentiellement dans des endroits confinés dans les bâtiments non chauffés tels que les greniers, les églises, les fissures des abris sous roche, les lézardes de mur et de rocher, mais aussi dans les tunnels, les bunkers, les fortifications, **les cavités d'arbre**, et rarement en milieu cavernicole. Bien qu'elle hiberne le plus souvent en solitaire, elle peut se révéler très grégaire et former des grands rassemblements. Pour la mise-bas, elle se regroupe en colonies de 30 à une centaine de femelles, essentiellement dans des gîtes fortement anthropiques comme les maisons, granges, garages.» Source : INPN http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60479/tab/fiche

Il convient donc de prévoir une série de mesures compensatoires détaillées par la suite.

Peuplements piscicoles de la Durance

Nous avons défini les espèces présentes et potentiellement présentes suivantes sur la Haute Durance sur la base d'une recherche bibliographique. La Durance présente une richesse piscicole remarquable avec 4 espèces bénéficiant d'une protection au niveau français ou européen.

Espèces présentes	Statuts de protection
Loche franche (<i>Nemacheilus barbatulus</i>)	-
Truite arc en ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	-
Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>)	Protection nationale
Saumon de fontaine (<i>Salvelinus fontinalis</i>)	-
Gardon (<i>Rutilus rutilus</i>)	-
Vairon (<i>Phoxinus phoxinus</i>)	-
Blageon (<i>Leuciscus soufia</i>)	Annexe II Directive Habitat, Annexe III Convention de Berne, Protection nationale et régionale
Perche soleil (<i>Lepomis gibbosus</i>)	
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	Annexe II Directive Habitat, Annexe III Convention de Berne, Protection nationale
Hotu (<i>Chondrostoma nasus</i>)	Annexe III Convention de Berne
Barbeau fluviatile (<i>Barbus barbus</i>)	Annexe V Directive Habitat
Chevaine (<i>Leuciscus cephalus</i>)	-
Ablette (<i>Alburnus alburnus</i>)	-
Goujon (<i>Gobio gobio</i>)	-
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	Annexe IV Directive Habitat

Tableau 1 : Espèces présentes et potentiellement présentes sur la Durance

Synthèse sur les habitats potentiels :

Nom	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
1340 - Prés-salés intérieurs *	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Bonne	Bonne
3220 - Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Bonne	Bonne
3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	1%	196,98		Excellente	15% \geq p>2%	Bonne	Bonne
3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Bonne	Bonne
3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	1%	196,98		Non-significative			
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	1%	196,98		Non-significative			
4060 - Landes alpines et boréales	2%	393,96		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente
5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	1%	196,98		Non-significative			
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2%	393,96		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente
5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Bonne	Bonne
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Bonne	Bonne

Nom	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	14%	2 757,72		Excellente	100% \geq p>15%	Bonne	Bonne
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	3%	590,94		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente
6520 - Prairies de fauche de montagne	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente
7230 - Tourbières basses alcalines	1%	196,98		Bonne	2% \geq p>0	Bonne	Bonne
8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	4%	787,92		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2%	393,96		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Significative
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente
8240 - Pavements calcaires *	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	1%	196,98		Excellente	2% \geq p>0	Excellente	Excellente

Nom	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
92A0 - Forêts-galeriers à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	1%	196,98		Bonne	2%≥p>0	Bonne	Bonne
9420 - Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i>	1%	196,98		Bonne	2%≥p>0	Excellente	Excellente
9430 - Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)	4%	787,92		Bonne	2%≥p>0	Excellente	Bonne
9560 - Forêts endémiques à <i>Juniperus</i> spp. *	1%	196,98		Excellente	15%≥p>2%	Excellente	Excellente

Source : INPN site N° FR9301502

Nom	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
3220 - Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
4060 - Landes alpines et boréales	5%	1 335,05		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente

Nom	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines	10%	2 670,1		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	5%	1 335,05		Bonne	2%≥p>0	Bonne	Bonne
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1%	267,01		Bonne	2%≥p>0	Excellente	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
6520 - Prairies de fauche de montagne	2%	534,02		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
7110 - Tourbières hautes actives *	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
7230 - Tourbières basses alcalines	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
7240 - Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae *	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
8110 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Bonne

Nom	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
8120 - Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)	8%	2 136,08		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1%	267,01		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
9420 - Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra	1%	267,01		Excellente	15%≥p>2%	Excellente	Excellente
9430 - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)	7%	1 869,07		Excellente	15%≥p>2%	Excellente	Excellente

Source : INPN site N° FR9301503

Aucun habitat prioritaire n'a été identifié sur le site.

3 Incidences du projet

Les incidences du projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues, la zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Cocher les cases concernées :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Piétinement | <input checked="" type="checkbox"/> Bruit |
| <input type="checkbox"/> Erosion | <input checked="" type="checkbox"/> Rejets dans le milieu naturel et/ou aquatique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Création de piste ou chemin | <input type="checkbox"/> Pollution lumineuse |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modification du réseau hydrographique ou du régime hydrologique | <input type="checkbox"/> Déchets |
| <input type="checkbox"/> Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) | <input type="checkbox"/> Introduction d'espèce non autochtone |
| <input checked="" type="checkbox"/> Poussières, vibrations | <input type="checkbox"/> Autres incidences (préciser)
..... |

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Nous n'avons pas identifié d'habitat prioritaire sur la zone impactée par le projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :

Aux vues de l'emprise du projet et en lien avec les observations que nous avons pu réaliser sur la zone, il apparaît que le projet ne génère pas de destruction ou de perturbation d'espèce.

Néanmoins, nous avons identifié deux zones qui peuvent présenter des enjeux faunistiques/floristiques :

- Secteur B : cette zone présente des conditions favorables à la diversité faunistique. En ce sens, il est préconisé de :
 - ⇒ Positionner l'aire de retournement (le rondpoint) le plus en amont et le plus à l'Est de la zone B.
 - ⇒ Conserver les conditions hydrologiques de la zone humide (maintien des arrivées d'eaux par le torrent de Pierre Feu) lors de la reprise de la piste d'accès.
- Secteur C : à l'exclusion des prairies et près de fauches, les boisements mixtes lâches semblent favorables à la présence d'orchidaceae. En raison des conditions phréologiques lors de la première visite, nous n'avons pas pu identifier leur présence. Un deuxième inventaire a été réalisé le 18/05/2015 et aucune espèce n'a été observée.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation,...) :

La zone C semble favorable aux lépidoptères remarquables qui, potentiellement, peuvent être perturbés durant la phase chantier de création du chenal. Néanmoins, aucune espèce protégée n'a été identifiée et il semble que cette zone ne représente pas un élément essentiel à leurs fonctions vitales. Les travaux projetés sont limités à la création d'un chenal de faible emprise. L'impact sera donc limité.

La Durance est un corridor écologique linéaire permettant le déplacement de la faune sauvage. Il est important d'intégrer au projet le maintien ou le renforcement d'un cordon boisé d'une largeur suffisante en bordure immédiate de la Durance.

Si le projet n'a pas d'impact sur la circulation piscicole, il existe cependant un risque de pollution accidentelle lors de la réalisation des travaux, principalement lié à la présence d'engins de terrassement sur le site. Il convient de prendre l'ensemble des mesures de précaution proposées par la suite.

Concernant les chiroptères, et plus particulièrement la *Pipistrellus pipistrellus*, les travaux n'auront qu'un très faible impact, constitué par le défrichage potentiel d'arbres pouvant les accueillir. Néanmoins, le défrichage de la zone est très limité, la largeur et la position du chenal hydraulique en amont de la zone ont été retravaillées afin de limiter le défrichage, l'emprise au sol du projet a été limitée autant que possible. Seuls les arbres physiquement impossibles à préserver seront défrichés. De plus, les chiroptères ayant des mœurs nocturnes, l'impact global ne sera que très limité durant la phase de travaux (diurne).

Concernant les poissons et les amphibiens, la conservation des conditions hydrologiques de la zone B permet de garantir leur préservation.

Concernant les invertébrés, la zone C semble être une zone favorable pour leur cycle de vie. Or, les travaux projetés sont limités à la création d'un chenal de faible emprise. L'impact sera donc limité.



Figure 6 : Illustration - Demi-deuil (*Melanargia galathea*) Photo JLO.

4 Mesures d'évitement et de réduction

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Éléments ayant une incidence	Habitat ou espèce concernés	Mesures de prévention ou de réduction envisagées
<i>Exemple : destruction d'espèce</i>	<i>Risque de destruction d'une espèce végétale</i>	<i>Réduction de l'emprise au sol, déplacement du projet</i>
<i>Remblaiement/assèchement d'une partie de la zone humide (B)</i>	<i>Nombreuses espèces potentielles</i>	<i>Déplacement du rondpoint en limite de zone B, là où la zone est d'ores et déjà asséchée, limiter l'emprise en sol du chemin d'accès</i>
<i>Rupture de corridor écologique en bordure de la Durance</i>	<i>Ensemble de la faune sauvage</i>	<i>Maintien d'un cordon boisé d'une largeur suffisante (3 à 5 mètres minimum) en bordure de la Durance.</i>
<i>Défrichage d'arbres pouvant potentiellement constituer un habitat pour les chiroptères</i>	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	<i>Limiter le défrichage des vieux arbres creux, limiter très fortement les émissions lumineuses sur le site, mettre en œuvre des boîtes à chiroptères permettant de compenser la perte d'habitat.</i>
<i>Perturbation d'espèces durant leur cycle biologique</i>	<i>Peuplements piscicoles et Chiroptères</i>	<i>Réalisation des travaux entre le 1^{er} Juin et le 1^{er} Octobre en période de basses eaux</i>
<i>Pollutions des eaux de la Durance lié à la présence d'engins</i>	<i>Peuplements piscicoles</i>	<i>Mise en place de bac de rétention, pas de stockage dans à moins de 50 m du cours d'eau</i>

Nous devons également noter que nous avons exclu toute intervention dans le lit de la Durance et que des cordons boisés de 3 à 5 m de large seront conservés en bordure directe. La réalisation des travaux de terrassement lourds, création des plates-formes, des chaussées (uniquement diurnes) entre le 1^{er} Juin et le 1^{er} Octobre permet de ne pas perturber les espèces potentiellement présentes durant leur période de reproduction.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du pétitionnaire de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du (des) site(s) Natura 2000 ;*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande de réalisation du projet, et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du (des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

Nous avons étudié les risques de perturbation/destruction d'espèce et de dégradation des habitats sur la zone impactée par le projet. Il s'agit de risques associés principalement à la phase de travaux et pour lesquels nous avons défini une série de mesures de réduction afin de les limiter. Aujourd'hui, l'ensemble des considérations écologiques et environnementales ont été intégrées au projet afin de ne pas générer d'incidences.

Nous pouvons donc conclure que le projet ne remet en cause les enjeux de conservation des espèces et habitats pour lesquels les sites n° FR9301502 – Steppique Durancien et Queyrassin et n° FR9301503 – Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette ont été défini.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé (contenu précisé à l'article R 414-23 Code de l'Environnement). Ce dossier sera joint à la demande de réalisation du projet et remis au service instructeur.

Fait à :

Le :

Signature :

ANNEXES

Photo n°1 : Zone de dépôt de gravats.

SOURCE : SAUNIER INFRA - JLO



Photo n°2 : Vue du sentier au sein de la zone de dépôt de gravats.



SOURCE : SAUNIER INFRA - JLO

Photo n°3 : Prairie de la zone C



SOURCE : SAUNIER INFRA - JLO

Photo n°4 : Prés de fauche en Bordure de la RN94



SOURCE : SAUNIER INFRA - JLO

Photo n°5 : Boisements mixtes lâches du bord de Durance



SOURCE : SAUNIER INFRA - JLO

Photo n°6 : Bord de Durance



SOURCE : SAUNIER INFRA - JLO

Photo n°7 : Piste d'accès



Photo n°8 : Zone humide asséchée de la zone B



Photo n°9 : Décharge sauvage en bordure de la piste d'accès



Photo n°10 : Zone humide de la zone B

